

Obligation de donner	Obligation de faire	Obligation de ne pas faire
<p>Le débiteur doit transférer au créancier un droit réel* dont il est titulaire.</p>	<p>Le débiteur doit fournir une prestation, un service autre que le transfert d'un droit réel.</p>	<p>Le débiteur s'engage à s'abstenir d'une action, à ne pas faire quelque chose.</p>
<p>Ex. : le vendeur transfère la propriété de son scooter à l'acheteur.</p>	<p>Ex. : le paysagiste s'engage à engazonner et à planter des arbres chez son client.</p>	<p>Ex. : le salarié s'engage à ne pas exercer de manière concurrentielle la même activité que son employeur.</p>